



CHARTRE ADHERENT US BASKET L'ISLE JOURDAIN

Tout adhérent à l'USBL s'engage à respecter les points suivants :

1. Assister aux entraînements, aux matches et aux événements d'équipe (tournois, stages) sur toute la saison en respectant les horaires définis par les encadrants.
2. Prévenir, dans un délai raisonnable les encadrants, en cas d'indisponibilité ou de contretemps. Informer les encadrants de tous soucis physiques ou ne permettant pas d'avoir une pratique normale.
3. Se présenter sur le terrain avec une tenue adaptée : Short, tee-shirt, nécessaire de douche, bouteille d'eau, chaussures de sport propres et réservées à la pratique du sport en salle. Enlever les objets dangereux avant la pratique (montres, chaînes...)
4. Avoir un comportement convenable au sein du club : respect des décisions (sportives et administratives), des encadrants, des bénévoles et des dirigeants.
5. Avoir une conduite irréprochable au sein de son équipe : respecter ses partenaires, les adversaires, les arbitres et les coaches, par son attitude et par son langage.
6. Aider les entraîneurs à sortir et ranger le matériel, et participer à la logistique en prenant en charge régulièrement le nettoyage des maillots/chasubles.
7. Ecouter attentivement et respecter les consignes d'organisation et de sécurité énoncées par les dirigeants et encadrants. En aucun cas les mineurs ne doivent rester seuls ou utiliser les installations sans la présence d'un adulte adhérent du club.
8. Respecter le matériel des infrastructures. Il est, entre autres, interdit de se suspendre sur les panneaux de basket.
9. Toute amende fédérale résultant d'un manquement au code de jeu FFBB en vigueur sera payée par le licencié qui en est responsable.
10. Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans le complexe sportif.
11. Participer à la vie du club en aidant les bénévoles des diverses commissions lors des événements sportifs et extra-sportifs.
12. Tout licencié doit remettre la documentation complète d'engagement et le règlement de sa cotisation dans les 15 jours qui suivent sa 1ère participation aux entraînements.

Le bureau se réserve le droit de sanctionner tout adhérent ne respectant pas cette charte, en suivant la graduation suivante, en fonction de la gravité des faits :

- Avertissement oral (encadrants, bénévoles ou dirigeants),
- Sanctions administratives (règlements des amendes, remboursements...),
- Sanctions sportives (suspensions temporaires, mise à l'épreuve...),
- Convocation du conseil de discipline du club (sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive).

DOCUMENTS A FOURNIR :

- ✓ La « **DEMANDE DE LICENCE – FFBB** » renseignée avec le certificat médical complété et l'option d'assurance cochée.
- ✓ La « **DEMANDE D'ADHESION – USBL** » complétée et signée
Cette signature vous engage à respecter la **CHARTRE D'ADHESION USBL** dans son intégralité.
- ✓ **2 PHOTOS D'IDENTITES** récentes (administratif et commission communication)
- ✓ La photocopie d'une **PIECE D'IDENTITE** pour les personnes de + 18 ans au 01-01-2016 et les nouveaux arrivants au club toutes catégories confondues (règlement FFBB)
- ✓ **ATTESTATION D'ASSURANCE** pour les personnes qui ne prennent pas celle de la FFBB
- ✓ En cas de **MUTATION** : le formulaire spécifique (disponible sur demande auprès de la commission sportive du club)
- ✓ La **fiche « Participation vie du club »** + les **2 chèques de caution de 25€**
- ✓ Le **REGLEMENT de la COTISATION** complet (par chèque bancaire de préférence, à l'ordre de l'USBL)
 - Soit 1 chèque du montant global
 - Soit 2 chèques de la moitié de la somme globale (le 2^{ème} encaissé en février)
 - Soit 3 chèques du tiers de la somme globale (encaissements sept, février et avril)

Catégories			1 ^{er} licencié	2 ^{ème} licencié	3 ^{ème} licencié
Babies	U7	(nés en 2010 - 2011)	120	110	100
Mini-poussins	U9	(nés en 2008 - 2009)	135	120	100
Poussins	U11	(nés en 2006 - 2007)			
Benjamins	U13	(nés en 2004 - 2005)	145	130	120
Minimes	U15	(nés en 2002 - 2003)			
Cadets	U17	(nés en 2000 - 2001)	165	150	140
Seniors		(nés en 1999 et avant)			

Tarif avec assurance FFBB comprise : option A 3.70€ pour les mineurs

Le tarif du 1^{er} licencié de la même famille est celui de la catégorie la plus âgée.

Dossier à rendre lors de l'accueil de rentrée du club, samedi 10 septembre 2016 à 18h à la salle polyvalente, ou lors des 2 matinées dédiées les samedi 17 et 24 septembre de 9h30 à 12h.

La boutique USBL ouvrira exceptionnellement ses portes lors de ces rendez-vous, pour acheter directement ou passer commande. rendez-vous sur le lien ci-dessous :
<http://usbl32.clubeo.com/page/boutique.html>

Tout dossier incomplet sera refusé.

Contacts USBL : usbl@live.fr

Eric ORHON (Président) : 06 07 80 00 14

Fabienne TREILLE (secrétaire Licence Club) : 06 15 33 68 48